

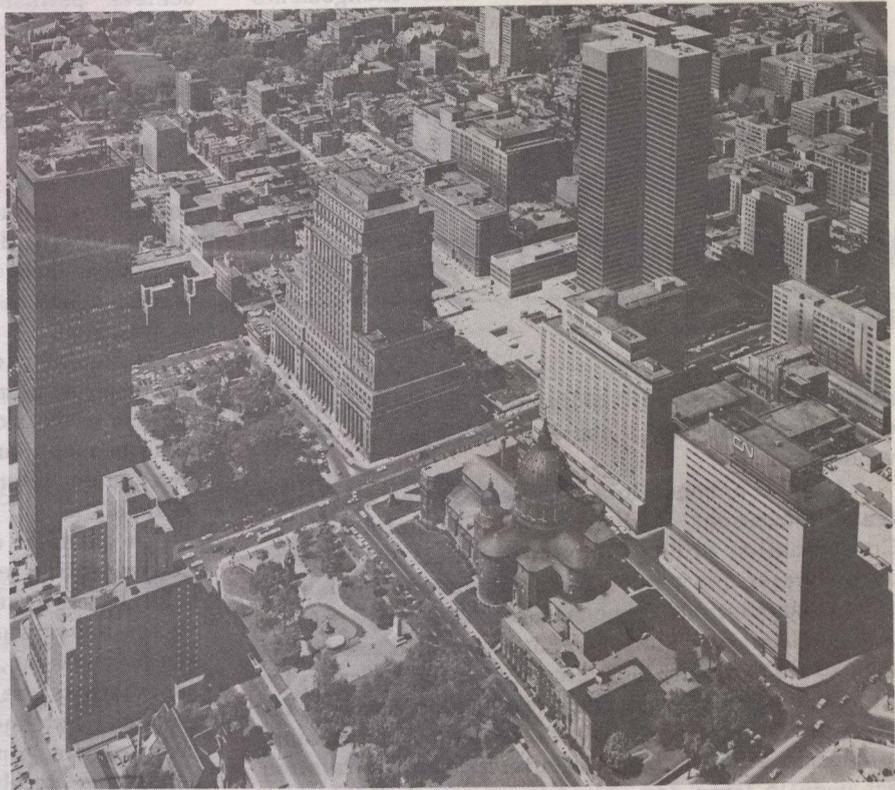
MONTREAL ATTIRE LES VISITEURS

Le Bureau des visiteurs et des congrès de Montréal rapporte que cette ville était plus riche de 14 millions de dollars à la fin de l'an dernier, parce que le nombre de visiteurs a été de huit pour cent plus élevé que l'année précédente.

Les 255 congrès de l'an dernier ont attiré à eux seuls 105,000 visiteurs. Il y avait eu ralentissement durant les années qui ont immédiatement suivi l'Expo 67, puis il y eut un regain d'activité touristique à partir de 1970, alors qu'on enregistra 97,000 visiteurs et 246 congrès.

Il y a déjà 353 congrès d'inscrits pour aussi longtemps à l'avance que 1980. Les prévisions indiquent déjà un chiffre d'affaires supplémentaire de 44 millions de dollars.

Parmi les congrès importants qui se tiendront à Montréal le Bureau des congrès et des visiteurs signale celui des 500 délégués de la Société mondiale de gastronomie en 1972 et aussi celui des 4,000 délégués du congrès de la Société américaine des agences de voyage qui doit avoir lieu en octobre 1974.



FORMATION DES INFIRMIÈRES CLINIENNES

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a rendu public le rapport de la Commission Boudreau, dans lequel on insiste sur la nécessité d'exploiter les réformes qui s'opèrent déjà au sein des systèmes canadiens des services de soins et des professions sanitaires, plutôt que de créer une catégorie entièrement nouvelle de travailleurs ou de professeurs.

La Commission, formée de six membres et sous la présidence du professeur Thomas Boudreau, Directeur de la Section de médecine sociale de l'université de Sherbrooke (Québec), a été mise sur pied en décembre 1971. La Commission avait pour objet d'étudier le rôle des infirmières cliniciennes au sein des services sanitaires canadiens, et de fournir des lignes directrices pour l'établissement de programmes de formation qui permettraient aux infirmières d'acquérir les aptitudes et les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Le rapport fait ressortir deux points fondamentaux:

1. Une modification graduelle du système de soins. On considère le concept de l'infirmière clinicienne comme étant "fondamentalement lié à celui de l'équipe multidisciplinaire". Dans ce concept d'équipe, on reconnaît que la contribution qu'apporte chacune des professions sanitaires dans la dispensation de soins est unique en son genre et que c'est

seulement grâce aux efforts conjugués de tous les membres de cette équipe que le but d'un système complet de dispensation de soins sera atteint. "L'équipe multidisciplinaire, souligne le rapport, est considérée comme une innovation dans le domaine de l'organisation, innovation qui convient très bien à la production de tels soins".

2. Une adaptation progressive du système d'enseignement requis pour l'exercice des professions de la santé. Les établissements d'enseignement qui forment des cliniciennes doivent répondre aux besoins de la société. Les membres de la Commission soulignent ensuite qu'une évaluation de ces besoins en fonction de services sanitaires essentiels, fait ressortir des lacunes que le travail des infirmières cliniciennes dans ce secteur pourrait avantageusement compenser.

La Commission fait douze recommandations en faveur de la présence d'infirmières cliniciennes au sein d'une équipe multidisciplinaire. En voici quelques-unes:

- a) La formation d'infirmières cliniciennes devrait être considérée comme une priorité majeure pour répondre aux besoins des Canadiens en soins essentiels.
- b) La préparation de base des infirmières cliniciennes, tant au niveau secondaire qu'universitaire, devrait être modifiée de façon à refléter la notion élargie des soins infirmiers.